

PORTO-NOVO, le 25 MAI 1962.-

DECRET N° 232 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

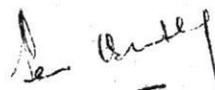
VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Mr. Oké ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique assurera l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, pour compter du 26 Mai 1962.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Pr. Le Président de la République absent,
Le Vice-Président de la République,


S.M. APITHY

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1